



N° 13F0026MIF au catalogue — N° 002
ISBN: 0-662-88917-7

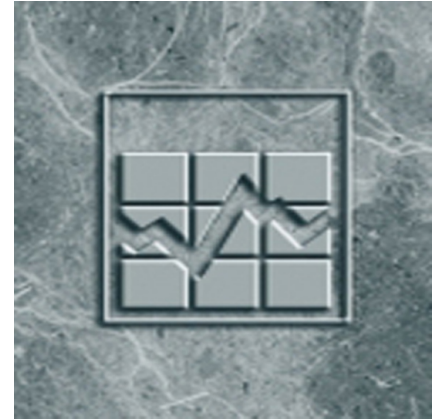
Document de recherche

Enquête sur la sécurité financière de 1999 Guide de l'utilisateur pour le fichier de microdonnées à grande diffusion

par La section des enquêtes sur les pensions et le patrimoine

Division de la statistique du revenu
5^{ième} étage Immeuble Jean Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355



Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordiolinguistique et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677

Renseignements sur les commandes et les abonnements

On peut se procurer ce produit n° 13M0026MIF2003002 au catalogue sur internet gratuitement. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Enquête sur la sécurité financière de 1999 Guide de l'utilisateur pour le fichier de microdonnées à grande diffusion

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2003

N° 13F0026MIF2003002 au catalogue

ISBN: 0-662-88917-7

Périodicité : Irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Table des matières

1. INTRODUCTION	5
2. COMMENT SE SERVIR DU CLICHÉ D'ENREGISTREMENT ET DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES ..	6
3. NOTES ET DÉFINITIONS.....	7
4. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ANALYSE ET LA PRÉSENTATION	10
5. LIGNES DIRECTRICES POUR LA DIFFUSION (QUALITÉ DES DONNÉES).....	11
6. CONFIDENTIALITÉ DES MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION.....	12
7. SOURCES, MÉTHODES ET PROCÉDURES D'ESTIMATION	13
8. CONTRAT DE LICENCE POUR L'UTILISATION DE MICRODONNÉES.....	20
9. PRODUITS ET SERVICES CONNEXES.....	23
10. DOCUMENTS DE RECHERCHE OU DE TRAVAIL.....	23
11. QUESTIONS ET COMMENTAIRES	24
Annexe A.....	25
Annexe B.....	26

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



1. INTRODUCTION

Le fichier de micro-données transversales à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) est un recueil de variables ayant trait au revenu, aux dépenses, aux avoirs, aux dettes et au patrimoine des familles économiques canadiennes. La production de ce fichier comprend de nombreuses mesures de protection permettant d'empêcher l'identification de toute personne/famille en particulier.

Bien que ce soit la septième enquête sur les avoirs et les dettes menées par Statistique Canada, plus de quinze ans se sont passées depuis la dernière enquête, en 1984. L'ESF de 1999 fournit un portrait compréhensif de la valeur nette des Canadiens. L'information est recueillie sur les plus avoirs financiers et non-financiers les plus importants, sur les dettes d'hypothèques, de véhicules, de cartes de crédit, de prêts étudiants et autres dettes. La valeur des ces avoirs moins celle des dettes équivaut à la valeur nette.

L'ESF de 1999 a été menée dans les 10 provinces (excluant les territoires). A part quelques exceptions, la période de référence pour l'information réfère à la période où l'information a été recueillie (de mai à juillet 1999).

La taille totale de l'échantillon pour l'ESF de 1999 était d'approximativement 23 000 logements et provenait de 2 sources. L'échantillon principal provenant d'une base aréolaire contenait environ 21 000 logements. Cet échantillon était un échantillon stratifié avec un plan de sondage à plusieurs degrés sélectionné à partir de la base de sondage de l'Enquête sur la population active (EPA).

La deuxième portion de l'échantillon contenait approximativement 2 000 ménages et a été sélectionné à partir de régions géographiques contenant une large proportion de ménages étant définis comme étant à "revenu élevé". Cet échantillon a été inclus afin d'améliorer la qualité de l'estimation du patrimoine, puisqu'une partie disproportionnée du patrimoine est détenue par les unités familiales à revenu élevé.

L'ESF a recueilli de l'information pour chaque membre de la famille âgé de 15 et plus. Toutefois, les avoirs et les dettes ont été recueillis pour *la famille en tant qu'entité*. Ceci est dû au fait que les avoirs et les dettes ne peuvent être souvent assignés facilement à une personne de la famille. L'information suivante a été recueillie:

Pour chaque membre de la famille âgé de 15 ans et plus:

- Caractéristiques démographiques (âge, sexe, état matrimonial);
- Caractéristiques ethno-culturelles;
- Scolarité;
- Emploi actuel;
- Revenu, pour l'année 1998.

Pour la famille en tant qu'entité:

- Avoirs financiers et non-financiers;
- Capitaux propres dans une entreprise;
- Dettes telles que prêts sur véhicules, hypothèques, cartes de crédit et marge de crédit, prêts étudiants et autres dettes.

Comment citer l'ESF dans les publications

Lors de la publication de tous renseignements basés sur ces fichiers de microdonnées sur CD-ROM de l'ESF (13M0006XCB), nous recommandons la citation suivante: «Cette analyse est fondée sur les Microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada, 1999, qui contiennent des données anonymes de l'Enquête sur la sécurité financière. Tous les calculs effectués à l'aide de ces microdonnées sont la responsabilité de (Nom de l'utilisateur). L'utilisation et l'interprétation de ces données sont uniquement la responsabilité des auteurs».

2. COMMENT SE SERVIR DU CLICHÉ D'ENREGISTREMENT ET DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES

Trois autres fichiers sont fournis pour aider les utilisateurs du fichier à grande diffusion (FGD). Un cliché d'enregistrement, un dictionnaire de données et une distribution à une variable sont fournis. Ces fichiers sont organisés par thèmes et, dans certains cas, par sous-thèmes.

Les colonnes du cliché d'enregistrement sont les suivantes:

Cliché d'enregistrement

Nom de variable dans le fichier à grande diffusion (FGD): Il s'agit du nom de variable dans le fichier de microdonnées. Dans la majorité des cas, c'est le même nom que celui de la base de données interne de l'ESF. Les chiffres qui se trouvent à la fin ou à proximité de la fin du nom de la variable renvoient au tableau source dans la base de données principale de l'ESF.

Nom dans le dictionnaire de données: C'est le nom de la variable dans la base de données interne de l'ESF.

Type: Le type indique si la variable est numérique (utilisable dans les opérations mathématiques) ou de type caractère.

Position de début, numéro de séquence et format: Il s'agit de l'emplacement de la variable dans le fichier à grande diffusion. Le format désigne à la fois la longueur (le nombre d'espaces, y compris le signe décimal, dans le cas où il y a des décimales) et le nombre de décimales, le cas échéant. Ainsi, le format d'une variable qui peut avoir une valeur allant de zéro (00,0) à 99,9 sera exprimé de la façon suivante : 4,1. Le format d'une variable qui peut avoir une valeur allant de zéro (00) à 99 sera exprimé de la façon suivante : 2.

Occurrence: Pour les fichiers transversaux, cette colonne correspond à l'année de référence de la variable.

Long nom de variable: Un nom normalisé comporte au maximum 26 caractères et peut être utilisé pour identifier rapidement les variables, étiqueter les tableaux, etc. Tout en étant encore passablement cryptiques, ces caractères sont considérablement plus révélateurs que le nom de la variable. Toutefois, ce nom plus long exclut évidemment beaucoup de renseignements importants compris dans la description de la variable figurant dans le dictionnaire de données. En résumé, les analystes doivent être prudents lorsqu'ils font des hypothèses concernant la définition de la variable en se basant sur le long nom de variable.

Nombre de catégories: Il s'agit du nombre de catégories que renferme l'ensemble des valeurs relatives à la variable en question. Cette colonne s'applique uniquement aux variables de type « caractère ». Les variables numériques comportent des intervalles, qui sont précisés dans le dictionnaire des données.

DICTIONNAIRE DES DONNÉES

Le dictionnaire des données comprend des renseignements complets au sujet de chaque variable de l'enquête sur les trois fichiers. Il fournit, pour chacune d'elles : le nom ainsi que la description ou la définition de la variable, des listes de codes avec des descriptions ou encore la gamme de valeurs qui peuvent être attribuées à la variable, le type de variable, sa longueur (ou son format), et la population à laquelle elle se rapporte, c'est-à-dire à laquelle elle est applicable.

DISTRIBUTIONS À UNE VARIABLE

Ces distributions sont fournies aux utilisateurs des fichiers des microdonnées à grande diffusion afin qu'ils puissent vérifier leur totalisation. Ces distributions se rapportent au fichier à grande diffusion et non à la base de données interne; les distributions sont semblables mais non identiques.

Pour les variables caractères, les fréquences pondérées et non pondérées pour chaque code, incluant les codes réservés, sont fournis. Pour les variables numériques, les valeurs sont divisés en de nombreuses tranches et les

fréquences pondérées et non pondérées sont fournies pour chaque tranche. Les valeurs minimum, les valeurs maximum ainsi que la moyenne pondérée sont aussi fournies à l'exception des codes réservés.

Codes réservés.

Dans le cadre de l'ESF des codes réservés ayant une signification particulière ont été adoptés. Il est important de porter attention à ces codes réservés notamment avec les variables numériques. Si vos calculs donnent des résultats qui semblent trop élevés, vérifiez que les codes réservés non pas été inclus dans vos calculs. Les codes réservés, à quelques exceptions près, sont les valeurs les plus élevés qu'une variable peut prendre. Les codes réservés font l'objet d'une brève explication ci-dessous.

- 6, 96, 9,6, etc. - Non inclus dans l'échantillon.
- 7, 97, 9,7, etc. - «Ne sait pas » (le répondant n'avait pas de réponse, ou la valeur a été rejetée pendant le traitement, sans être remplacée).
- 8, 98, 9,8, etc. - Refus (à une question pertinente de l'interview).
- 9, 99, 9,9, etc. - Ne s'applique pas.

3. NOTES ET DÉFINITIONS

Cette section fournit une définition pour les concepts majeurs des avoirs, des dettes et de la valeur nette ainsi que de leurs composantes.

Concepts

Avoirs:

La valeur totale de tous les avoirs financiers, avoirs non financiers et capitaux propres dans une entreprise. On a demandé aux répondants de déclarer la valeur marchande des avoirs, c'est-à-dire le montant qu'ils auraient reçu en contrepartie de la vente des avoirs au moment de l'enquête. On a incité les répondants à consulter les dossiers financiers si ceux-ci étaient disponibles. Quand la valeur ne pouvait pas être établie au moyen d'une source indépendante, le répondant devait estimer la valeur. Les avoirs du présent rapport sont catégorisés comme suit :

- Dans les régimes de pension privés
 - REER/CRIF
 - Régime de retraite d'employeur
 - Autres régimes de pension privés
- Hors des régimes de pension
 - Dépôts dans des institutions financières
 - Fonds mutuels/de placement
 - Capital-actions
 - Obligations d'épargne et autres
 - Autres avoirs financiers
- Avoirs non financiers
 - Résidence principale
 - Autres biens immobiliers
 - Véhicules
 - Autres avoirs non financiers
- Capitaux propres dans une entreprise

Dettes

Les dettes sont catégorisées comme suit :

- Hypothèques
 - Résidence principale
 - Autres biens immobiliers
- Marge de crédit

Carte de crédit et crédit à tempérament
Prêts étudiants
Prêts automobiles
Autres dettes

Valeur nette: La valeur nette (que l'on appelle parfois la richesse) d'une unité familiale est définie comme étant la différence entre la valeur du total de ses avoirs et le montant du total de son endettement.

Unité familiale: Inclus les familles économiques et les personnes seules

Familles économiques: Un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Personnes seules: des personnes qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Médiane

La médiane est la valeur selon laquelle une moitié des unités de la population ont une valeur nette inférieure et l'autre moitié, une valeur nette supérieure. Dans le présent rapport, la médiane est la mesure la plus souvent utilisée comme mesure de la valeur nette; elle peut également être utilisée avec d'autres valeurs, comme le revenu. Pour calculer la valeur médiane de la valeur nette, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur valeur nette et séparée en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est la valeur nette médiane. Elle correspond au 50^e centile.

Parce que la médiane correspond exactement au milieu de la distribution de la valeur nette, elle n'est pas, contrairement à la moyenne, touchée par les valeurs nettes extrêmes.

Moyenne

La moyenne est calculée comme la valeur nette totale ou globale divisée par le nombre d'unités de la population. L'utilisation de la moyenne à des fins d'analyse comporte un inconvénient. Comme la valeur de tout le monde est calculée, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs élevées de façon inhabituelle auront des répercussions majeures sur l'estimation de la moyenne, tandis que des valeurs inhabituelles de faibles revenus, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser.

Soutien économique principal

Dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé. Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le principal soutien économique.

Définitions

Avoirs

Avoirs: La valeur totale de tous les avoirs financiers, avoirs non financiers et capitaux propres dans une entreprise.

Avoirs de retraite privés: Comprennent les fonds investis dans les REER et les FERR, la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur et d'autres avoirs générant des prestations de retraite tels les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires et les rentes.

Avoirs de retraite privés, autres : Comprennent les fonds détenus dans d'autres avoirs générant des prestations de retraite tels les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires et les rentes.

Avoirs financiers, autres: Comprennent les avoirs financiers moins répandus, comme les bons du Trésor, les titres hypothécaires, les sommes fiduciaires, les rentes, les sommes à verser aux répondants et autres avoirs financiers

divers. Comprennent également les actions dans des sociétés fermées et les avoirs financiers accumulés dans des régimes enregistrés autres que les REER ou les FERR (p. ex. les REEE).

Avoirs financiers, autres que les régimes de retraite: Comprennent les dépôts dans les institutions financières et les autres avoirs investis qui ne sont pas accumulés dans un régime de pensions tel un REER ou un FERR.

Avoirs non financiers: La valeur totale de la résidence principale (maison) des répondants, des autres biens immobiliers, des véhicules et autres avoirs non financiers.

Avoirs non financiers, autres : Comprennent la valeur du contenu de la résidence principale du répondant (p. ex., gros appareils, meubles et matériel électronique), objets de valeur et de collection (p. ex., antiquités, bijoux, collection de pièces de monnaie), droits d'auteur, brevets, etc. Il n'y a qu'à l'égard du contenu de la maison du répondant qu'on n'a pas exigé de valeur précise. Compte tenu de la difficulté liée à l'estimation de cette valeur, les répondants devaient sélectionner une réponse parmi 16 tranches. La valeur inférieure de la tranche sert à établir l'estimation de la valeur nette.

Biens immobiliers, autres: Il s'agit de la valeur marchande estimée des biens immobiliers autres que la résidence du répondant. On doit y inclure les résidences secondaires, les maisons de villégiature, les ententes de temps partagé, les biens de location (résidentiels ou non résidentiels) ou les lots vacants. Cela comprend les biens au Canada et à l'étranger.

Capital-actions: La valeur totale, y compris les revenus tirés de toutes les actions ordinaires et privilégiées cotées en bourse. Cela comprend les actions étrangères, mais exclut les sommes détenues dans les régimes enregistrés.

Capitaux propres dans une entreprise: Le montant estimé que le répondant recevrait si l'entreprise était vendue, après déduction de toutes dettes impayées.

Compte de retraite immobilisé (CRIF): Il s'agit d'un REER dans lequel les fonds sont immobilisés jusqu'à ce que la personne atteigne un âge donné. Ce compte entre dans la catégorie des REER et des FEER. Les fonds auraient été transférés d'un régime de pension d'employeur après la cessation d'emploi d'une personne. Pour l'essentiel, les CRIF ont vu le jour à la fin des années 80, au moment où les révisions de la loi de réglementation sur les régimes de pension ont permis la transférabilité des rentes constituées à la cessation d'emploi.

Dépôts: Le montant total, y compris les intérêts, de tous les comptes de chèque et d'épargne dont le solde n'est pas zéro et des autres dépôts, comme les dépôts à terme et les certificats de placement garanti. De façon générale, ces montants sont détenus dans des institutions financières comme des banques à charte, des compagnies fiduciaires, des coopératives et des caisses populaires. Il ne s'agit que des sommes détenues hors des régimes enregistrés.

Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR): Fonds destinés à assurer un revenu régulier au moment de la retraite. Les fonds accumulés dans les REER doivent être transférés dans un FERR avant la fin de l'année où le propriétaire du REER atteint 69 ans. Les paiements versés au titre d'un FERR peuvent varier, mais une somme minimale doit être retirée chaque année. Comprend aussi les fonds accumulés dans un compte de retraite immobilisé (CRIF) et les fonds de revenu viager (FRV); ces régimes sont destinés à recevoir les fonds transférés d'un régime de retraite d'employeur.

Fonds mutuels/fonds de placement: La valeur totale, y compris les revenus de placement, de tous les avoirs dans les fonds mutuels et les fonds de placement. Cela exclut les sommes détenues dans les régimes enregistrés.

Obligations: La valeur totale, y compris les revenus tirés des obligations d'épargne des gouvernements fédéral et provinciaux, et des autres obligations émises par les gouvernements et les sociétés. Cela comprend les placements dans des obligations étrangères, mais exclut les sommes détenues dans les régimes enregistrés.

Résidence principale (maison): La valeur marchande, d'après l'estimation du répondant, de la résidence où habite le répondant. Si le répondant a deux résidences, il doit s'agir de la résidence où il passe la plus grande partie de son temps. Si le répondant est copropriétaire de la maison avec quelqu'un qui n'est pas un membre de la famille, on n'inclut que la part de la famille. S'il s'agit d'une ferme, la valeur estimée de la maison de ferme est incluse; la valeur des terres agricoles figurerait soit à titre de capitaux propres dans l'entreprise ou soit à titre d'autres biens immobiliers, si aucune entreprise n'est déclarée.

Véhicules : La valeur estimée des voitures, camions, camionnettes, véhicules utilitaires sport (VUS), de même que les motocyclettes, maisons mobiles, bateaux et motoneiges. Cela exclut les véhicules appartenant à l'entreprise du répondant ainsi que les véhicules loués.

Dettes

Autres dettes: Comprend le montant dû sur d'autres prêts contractés auprès d'institutions financières, les factures non réglées, etc.

Carte de crédit et crédit à tempérament: Pour ce qui est des cartes de crédit, le montant dû inscrit sur la dernière facture, à l'exclusion de tous les nouveaux achats. Cela comprend les principales cartes de crédit (VISA, Mastercard, American Express, Diners Club/en Route) et les cartes de grands magasins au détail, les cartes de station d'essence, etc. Par crédit à tempérament, on entend le total du montant dû sur les paiements différés ou les régimes à tempérament qui s'appliquent quand l'article acheté est payé par versements échelonnés sur une période.

Hypothèques: Le montant total dû sur toutes les hypothèques, tant pour ce qui est de la résidence principale du répondant que pour tout autre bien immobilier lui appartenant.

Hypothèques sur d'autres biens immobiliers: La part du répondant de l'hypothèque sur des résidences secondaires, des maisons de villégiature, des ententes de temps partagé, des biens de location (résidentiels ou non résidentiels) ou des lots vacants.

Hypothèque sur la résidence principale: La somme à payer sur la résidence principale du répondant. Si le répondant est copropriétaire de la maison avec quelqu'un qui n'est pas un membre de la famille, seule la part de la famille de l'hypothèque est incluse. S'il s'agit d'une ferme, l'hypothèque à payer sur la maison de ferme est incluse; l'hypothèque sur le reste de la ferme serait implicitement incluse dans les capitaux propres dans l'entreprise ou dans l'hypothèque sur d'autres biens immobiliers, si aucune entreprise n'est déclarée.

Marge de crédit : Le montant dû sur une marge de crédit gagée sur biens immobiliers et une marge de crédit ordinaire. Il ne s'agit pas de la limite de crédit sur la marge de crédit.

Prêts automobiles : Le montant dû sur des prêts à l'égard de véhicules inscrits à titre d'actif.

Prêts étudiants : Le montant dû sur les prêts contractés pour suivre un programme d'études postsecondaires. Ces prêts sont le plus souvent contractés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants ou de l'un des programmes provinciaux de prêts étudiants. Cet élément comprend également les montants dus sur les prêts contractés directement auprès d'une institution financière pour poursuivre des études.

4. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ANALYSE ET LA PRÉSENTATION

Application de facteurs de pondération

Les microdonnées des fichiers à grande diffusion ne sont pas pondérées. Il est du ressort des utilisateurs des données d'appliquer les poids appropriés compte tenu des résultats qu'ils veulent produire. Si l'on n'applique pas les poids appropriés, les estimations effectuées à partir des microdonnées ne peuvent être considérées comme représentatives de la population observée, et ne correspondront pas à celles que produirait Statistique Canada. Dans le guide de l'utilisation des microdonnées de l'enquête transversale de l'ESF, la variable de poids est WEIGHT.

Lignes directrices pour l'arrondissement

Une fois qu'il a été déterminé que les résultats obtenus sont fiables, le niveau d'arrondissement correspond au niveau de précision des données. Les lignes directrices qui suivent devraient être utilisées pour l'arrondissement :

- Les estimations de sous-groupes de population devraient être arrondies à la centaine près ;
- Les taux et les pourcentages devraient être arrondis à la décimale près.

Il convient de souligner que tous les calculs doivent être faits à partir d'éléments non arrondis, puis arrondis au moyen de la technique d'arrondissement classique. Dans la technique d'arrondissement, si le premier ou le seul

chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on augmente de 1 la valeur du dernier chiffre à conserver. Par exemple, selon la technique d'arrondissement classique à la centaine près, une estimation de 49 448 serait arrondie à 49 400, et une estimation de 49 252, à 49 300. Le chiffre 1,78 % serait arrondi à 1,8 %.

Valeurs manquantes et codes réservés

Il existe différents types de valeurs manquantes dans le fichier. Si le champ de la variable ne s'étend pas à un sous-groupe particulier de population, il n'y a pas de valeur valide pour ce sous-groupe, et les valeurs fournies prennent la forme suivante : 9, 99, 9,9 et ainsi de suite, ce qui indique que la variable ne s'applique pas. La population admissible pour chaque variable du fichier est énoncée dans le dictionnaire des données.

Des valeurs peuvent être absentes de certains enregistrements, du fait qu'aucune valeur valide n'est disponible, même si la variable s'applique. Il se peut que le répondant n'ait pas fourni les renseignements, ou encore que ceux-ci aient été rejetés en cours de traitement, et que la valeur n'ait pas été imputée. Ces valeurs manquantes apparaissent avec un code comme 7, 97, 9,7 et ainsi de suite, selon le format. Pour certaines variables, le nombre de valeurs manquantes a été réduit au moyen de l'imputation. Les valeurs manquantes relatives aux variables sur le revenu ont été entièrement imputées, mais la plupart des autres variables comportent des valeurs manquantes.

Le traitement des valeurs manquantes de cette dernière catégorie dépend du type d'analyse effectué et de la portée des données manquantes. Même si la solution finale pourrait consister à exclure de l'analyse les enregistrements auxquels il manque des valeurs, on devrait tout d'abord procéder à un examen pour évaluer les répercussions des valeurs manquantes sur la représentativité globale des données. Se peut-il qu'un biais découle des données manquantes, par exemple, les (autres) caractéristiques des personnes pour lesquelles il manque des valeurs différentes de celles de la partie observée de l'échantillon? Il peut être nécessaire de tenir compte, d'une façon ou d'une autre, des répercussions possibles. Dans tous les cas, lorsque les analystes publient leurs résultats, ils devraient indiquer pour quelles variables les enregistrements qui ont des valeurs manquantes ont été exclus. Enfin, on aura attribué à quelques valeurs le code 8, 98, 9,8, etc. Il s'agit des refus de répondre à certaines questions de l'interview.

5. LIGNES DIRECTRICES POUR LA DIFFUSION (QUALITÉ DES DONNÉES)

Les utilisateurs de microdonnées devraient appliquer les règles d'évaluation de la qualité des données figurant ci-dessous à toutes les estimations qu'ils produisent et ne devraient retenir que celles qui répondent aux critères s'appliquant à la diffusion. Les estimations qui ne répondent pas à ces critères ne sont pas fiables.

Introduction

Les lignes directrices pour la diffusion et la publication s'appuient sur le concept de la "variabilité d'échantillonnage" afin de déterminer si les estimations tirées des microdonnées sont fiables. La variabilité d'échantillonnage peut être définie comme l'erreur dans les estimations qui découle du fait qu'on effectue l'enquête auprès d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population. Le concept de l'«erreur-type» et les mesures connexes du «coefficient de variation» et de l'«intervalle de confiance» fournissent une indication de la taille de la variabilité d'échantillonnage.

L'erreur-type et le coefficient de variation ne servent pas à mesurer les biais systématiques des données d'enquêtes qui pourraient avoir des répercussions sur les estimations. Ils sont plutôt fondés sur l'hypothèse que les erreurs d'échantillonnage suivent une distribution normale de probabilités.

Sous réserve de cette hypothèse, il est possible d'estimer dans quelle mesure les divers échantillons qui ont le même plan et le même nombre d'observations pourraient aboutir à des résultats différents. Cela donne une idée de la marge d'erreur susceptible d'être comprise dans les estimations dérivées de notre échantillon unique.

Pour une description détaillée des mesures de la variabilité d'échantillonnage, voir A. Satin et W. Shastry, *L'échantillonnage: un guide non mathématique*, Statistique Canada, produit no 12-602F au catalogue.

Taille minimum des estimations destinées à la diffusion

De façon générale, plus l'échantillon est petit, plus la variabilité d'échantillonnage est grande. Parallèlement, les estimations concernant de petits sous-groupes de population sont moins fiables que celles relatives à des sous-groupes importants. La taille minimum admise des estimations, aussi appelée seuil de diffusion, permet de

déterminer rapidement si une estimation peut être diffusée, avant d'appliquer les tests plus rigoureux qui reposent sur le coefficient de variation. Les seuils de diffusion sont calculés spécialement pour l'Enquête sur la sécurité financière, selon la taille et le plan de l'échantillon.

On doit respecter les seuils pour le compte non pondéré:

- **Compte non pondéré:** Le nombre d'observations doit être d'au moins 100. Si le compte non pondéré est inférieur à 100, l'estimation pondérée ne devrait pas être diffusée, peu importe la valeur de son coefficient de variation.

Estimation de la moyenne et du total

Les utilisateurs de microdonnées sont mis en garde du fait que pour un petit nombre d'observations, une limite de plafonnement a été imposée à certaines variables reliées au revenu, aux avoirs et aux dettes. Pour les observations avec de grandes valeurs dépassant les limites de plafonnement pré-définies, leurs valeurs ont été fixées aux limites de plafonnement (voir Annexe A). Ces limites de plafonnement auront un impact sur l'estimation des totaux et des moyennes pour les variables affectées. Un tableau montrant l'estimation des totaux pour ces variables (avant l'application des limites de plafonnement) est joint à l'annexe B afin d'aider les utilisateurs à estimer l'impact des limites de plafonnement. La comparaison des totaux avec les totaux pondérés provenant du fichier de microdonnées à grande diffusion montrera l'impact des limites de plafonnement.

Test d'hypothèse compris dans les progiciels statistiques

Nous rappelons aux utilisateurs de microdonnées que les résultats des tests d'hypothèse (par exemple, valeurs de p du test t ou statistiques de Pearson) fournis automatiquement par les progiciels de statistiques courants sont erronés lorsque les données analysées proviennent d'enquêtes complexes comme l'ESF. Ces progiciels supposent au départ qu'on a procédé à un échantillonnage aléatoire simple; ils ne tiennent pas compte des caractéristiques spéciales du plan de sondage de l'ESF comme la stratification, la mise en grappes et les probabilités inégales de sélection. Nombre de progiciels courants tiennent compte des probabilités inégales de sélection en autorisant le recours à la pondération pour la production des estimations, mais ils ne prennent pas correctement en compte le plan de sondage lors du calcul des estimation de la variance, un élément essentiel de la plupart des tests statistiques.

Pour effectuer des tests d'hypothèses, il existe une méthode en deux étapes qui utilise les progiciels de statistiques courants pour calculer les paramètres du test. Il s'agit d'abord d'estimer les caractéristique d'intérêt en utilisant les poids fournis dans les fichiers de microdonnées, puis d'obtenir des estimations de la variance approximative de ces caractéristiques en utilisant le progiciel comme pour produire les estimations des caractéristiques, mais en appliquant cette fois un poids relatif correspondant au quotient du poids original par la moyenne des poids originaux de l'ensemble des observations utilisées pour les calculs. Les données obtenues dans ces deux étapes peuvent alors être combinées pour calculer les paramètres du test. Il convient cependant de noter que cette méthode ne donne que des estimations approximatives de l'erreur-type.

Il convient de noter qu'il est impossible d'obtenir de meilleures estimations de la variance fondée sur le plan de sondage en utilisant des progiciels conçus spécifiquement pour les données d'enquête. Les informations sur le plan de sondage qui seraient nécessaires à cette fin ne sont en effet toujours pas disponibles dans les fichiers de données de l'ESF pour des raisons de confidentialité. Toutefois, on peut obtenir de Statistique Canada contre recouvrement des coûts, de meilleures estimations de la variance.

6. CONFIDENTIALITÉ DES MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION

La production d'un fichier de microdonnées à grande diffusion comprend de nombreuses mesures de protection visant à prévenir l'identification d'une personne. Le nombre de sujets compris dans l'ESF augmente aussi le traitement supplémentaire requis pour assurer la confidentialité. La confidentialité du fichier à grande diffusion est assurée principalement par la réduction de l'information, c'est-à-dire la suppression de variables complètes ou de certains détails qu'elles comprennent, ou encore le regroupement de ces détails.

Dans le cadre de l'ESF, on utilise un certain nombre de techniques pour assure la confidentialité:

- **Toutes les variables permettant l'identification directe de personnes sont évidemment supprimées du fichier.** Il s'agit du nom, du numéro de téléphone et d'autres données utilisées pour la collecte.
- **Aucun renseignement géographique en-deçà du niveau de la province** n'est disponible dans le fichier.
- **Regroupement de catégories.** Cette méthode est appliquée aux variables catégoriques (c'est-à-dire qualitatives).
- **Codage supérieur et inférieur.** Les valeurs très élevées et très faibles sont généralement rares ou uniques au sein d'une population. De telles valeurs extrêmes sont remplacées par une fourchette supérieure ou inférieure ou par une valeur supérieure ou inférieure.
- **Arrondissement.** Certaines variables, particulièrement celles de nature pécuniaire, sont arrondies.
- **Suppression des caractéristiques.** Dans certain cas, les combinaisons de variables peuvent être problématiques. On a procédé au croisement détaillé des caractéristiques afin de discerner ces cas, et on a ensuite supprimé ou regroupé certaines des valeurs impliquées.
- **Addition du "bruit" (perturbation).** Certaines valeurs numériques ont peut-être été ajustées de façon aléatoire à la hausse ou à la baisse par des montants et des proportions inégaux, tout en maintenant l'intégrité des données, afin de permettre la production de statistiques exactes et précises.
- **Les enregistrements imputés du fichier et des variables ne sont pas identifiés comme tels.**

7. SOURCES, MÉTHODES ET PROCÉDURES D'ESTIMATION

Objectif ou aperçu de l'enquête

L'ESF de 1999 brosse un tableau détaillé de la valeur nette du patrimoine des Canadiens. Des renseignements ont été recueillis sur la valeur de l'ensemble des principaux avoirs financiers et non financiers et sur les sommes dues à l'égard des prêts hypothécaires, des véhicules, des cartes de crédit, des prêts étudiants et d'autres dettes. Dans le présent rapport, la valeur nette représente la valeur de ces avoirs diminuée des dettes. La valeur nette du patrimoine d'une famille peut être vue comme étant le montant d'argent restant à sa disposition après la vente de tous ses avoirs et le remboursement de la totalité de ses dettes.

Une importante composante de la valeur nette n'était cependant pas comprise : la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur (RRE). Même s'il ne s'agit pas d'un avoir dans la mesure où un RRE peut être vendu et employé à d'autres fins, il constitue néanmoins une partie très importante de la richesse des Canadiens car beaucoup en tireront au moins une partie de leur revenu de retraite. Estimer la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur est un processus complexe qui n'a jamais été fait par une enquête de patrimoine auparavant.

Méthodologie générale

Univers et population cible

L'Enquête sur la sécurité financière de 1999 n'a été menée que dans les 10 provinces. Les territoires n'ont pas fait partie du champ de l'enquête. Les personnes qui habitent dans des réserves indiennes et des terres publiques, de même que les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leurs familles, ont été exclus de l'enquête. Les membres des communautés religieuses et autres communautés, les membres des Forces canadiennes qui habitent dans des camps militaires et les personnes qui vivent dans des résidences pour personnes âgées ont été exclus de l'enquête, de même que les personnes qui vivent à temps plein dans des établissements, par exemple, les détenus dans des pénitenciers et les malades chroniques qui habitent à l'hôpital et dans des maisons de repos. L'enquête couvre environ 98 % de la population des 10 provinces. Aucun renseignement n'a été recueilli auprès des personnes qui vivent temporairement hors de leurs familles (par exemple, les étudiants à l'université) parce que de

tels renseignements sont recueillis, le cas échéant, auprès des familles sélectionnées. Ainsi, on a évité les doubles comptages de telles personnes.

Certains renseignements ont été recueillis pour chacun des membres des familles âgé de 15 ans dettes à une personne en particulier au sein de la famille. De façon plus précise, on a recueilli les renseignements suivants :

Auprès des membres des familles âgés de 15 ans et plus:

- caractéristiques démographiques (âge, sexe, état matrimonial);
- caractéristiques ethnoculturelles;
- scolarité;
- emploi actuel;
- revenu, pour l'année civile 1998.

Pour l'unité familiale dans son ensemble:

- les avoirs financiers et non financiers;
- les capitaux propres dans une entreprise;
- les dettes: hypothèques, prêts automobiles, cartes de crédit, marges de crédit, prêts étudiants et autres dettes.

Collecte et source des données

L'Enquête sur la sécurité financière de 1999 a été menée de mai à juillet 1999. Les données ont été recueillies dans le cadre d'une interview sur place au moyen d'un questionnaire sur support papier. On peut trouver une copie de ce questionnaire dans un document de recherche intitulé *Enquête sur la sécurité financière, questionnaire de l'interview* qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

Dans le cas des familles, on a interviewé le membre de la famille qui connaissait le mieux la situation financière de la famille. Au besoin, on a effectué des suivis auprès d'autres membres de la famille. Les réponses par procuration ont été acceptées. Ainsi, un membre de la famille pouvait répondre aux questions au nom des autres membres de la famille, s'il le voulait ou le pouvait. Pour réduire le fardeau de réponse quant aux questions sur le revenu de 1998, les répondants pouvaient donner à Statistique Canada la permission d'utiliser les renseignements sur le revenu qui se trouvent dans leur déclaration de revenu T1. Presque 85 % des répondants à l'enquête ont autorisé Statistique Canada à puiser dans de tels dossiers administratifs.

Échantillon

L'échantillon de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 a été prélevé à partir de deux sources, totalisant environ 23 000 logements.

La principale composante de l'échantillon, appelée échantillon aréolaire, comporte environ 21 000 logements. L'échantillon aréolaire est un échantillon stratifié à plusieurs degrés sélectionné à partir de la base de sondage de l'Enquête sur la population active enquête sur la population active ou à une enquête financière menée par Statistique Canada. La sélection de l'échantillon se fait en trois étapes : la sélection de grappes (petites régions géographiques) à partir de la base de l'EPA, le listage sur le terrain de toutes les adresses au sein de chaque grappe sélectionnée et le choix des logements des grappes sélectionnées. Au moment où l'échantillon de l'ESF a été sélectionné, la base de l'EPA s'appuyait sur les régions géographiques du Recensement de 1991.

La deuxième partie de l'échantillon, soit environ 2 000 logements, a été prélevée à partir des régions géographiques au sein desquelles la plupart des ménages disposaient de qualité des estimations de la valeur nette, car une part disproportionnée de la valeur nette est détenue par les unités familiales ayant le revenu le plus élevé. Aux fins de cet échantillon, on entend par seuil du revenu un revenu familial total d'au moins 200 000 \$ ou un revenu de placement d'au moins 50 000 \$. Ce dernier seuil de revenu a été utilisé afin de tenir compte des unités familiales qui ne gagnent peut-être pas des revenus élevés mais qui ont des avoirs importants, générant des revenus de placement.

Traitement et méthodologie d'estimation

La saisie des données et la vérification automatisée de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 ont eu lieu à Statistique Canada. Les tests de contrôle de la qualité ont été effectués au moment de la saisie des données et, au besoin, de la réintroduction des informations. Par la suite, les données sont passées par un système de vérification automatisé, ce qui a permis de cerner les incohérences et les erreurs possibles dans les données.

Imputation des données manquantes

Les réponses manquantes ont été imputées pour toutes les principales zones du questionnaire. Dans la mesure du possible, l'information a été imputée de manière déterminist, selon les autres renseignements déclarés par le répondant. Par exemple, quand le répondant ne pouvait pas estimer la valeur de son véhicule, on a pu imputer une valeur à partir de la déclaration du fabricant, du modèle et de l'année. La valeur a on a employé pour toutes les composantes du revenu et de la valeur nette les obtenir la valeur imputée. Les données sur le revenu tirées des déclarations de revenu sont considérées complètes et, par conséquent, ne nécessitent pas d'imputation.

Le tableau suivant indique le pourcentage de la valeur de chaque élément d'actif et de passif déterminé par le biais de l'imputation.

	Avoirs ou dettes (après imputation) ¹	Valeurs Imputées
AVOIRS	100	24
Dans le cadre de régimes enregistrés	29	63
REER/CRIF	12	10
Régimes de retraite d'employeur	17	100 ²
Autres régimes enregistrés	-	20
Hors des régimes enregistrés	12	17
Dépôts dans des institutions financières	5	14
Fonds mutuels/fonds de placement	2	13
Capital-actions	3	25
Obligations d'épargne et autres	1	17
Autres avoires financiers	2	17
Avoirs non financiers	48	4
Résidence principale	32	4
Autres biens immobiliers	7	6
Véhicules	4	5
Autres avoires non financiers	7	4
Capitaux propres dans une entreprise	10	9
DETTES	100	4
Hypothèques	78	4
Résidence principale	66	4
Autre bien immobilier	11	5
Marge de crédit	6	5
Carte de crédit et crédit à tempérament	3	3
Prêts étudiants	3	3
Prêts automobiles	6	4
Autres dettes	4	3

¹ Par exemple, cela indique que la résidence principale constitue 32 % des tous les avoires et que 4 % du montant total pour la résidence principale a été imputé.

² Le pourcentage d'imputation est 100 % puisque toutes les valeurs concernant les régimes de pension d'employeurs ont été estimées. Ceci affecte le taux d'imputation pour le total des avoires et pour la valeur nette.

Pondération

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids d'enquête de base afin d'améliorer la fiabilité des estimations. Les poids de base sont d'abord augmentés pour tenir compte de la non-réponse. On a appliqué la correction aux groupes des unités échantillonnées qui sont à proximité sur le plan géographique et on a ajusté les deux échantillons séparément. Puis, ceux-ci rajustés pour la non-réponse sont à nouveau ajustés pour que les estimations des caractéristiques démographiques pertinentes soient conformes aux agrégats des sources autres que l'enquête. L'ESF se fondait sur les agrégats des populations de la Division de la démographie de Statistique Canada à l'égard de divers groupements selon la province, l'âge et le sexe. Les poids ont aussi ajustés afin d'assurer que le nombre de ménages composée d'une ou deux personnes ainsi que le nombre d'unités familiales composés d'une ou deux personnes correspondent aux totaux connus par province.

Taux de réponse

Le taux de réponse global pour l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 était de 75,7 %. Le tableau suivant présente une répartition selon la province pour l'échantillon aréolaire et l'échantillon des familles à revenu élevé.

	Taux de réponse échantillon aréolaire	Taux de réponse échantillon familles à revenu élevé	Taux de réponse global
Tout les provinces	77,3	59,9	75,7
Terre-Neuve	84,3	57,8	82,9
Île-du-Prince-Édouard	84,1	66,7	83,1
Nouvelle-Écosse	81,0	63,2	79,8
Nouveau-Brunswick	75,7	68,3	75,3
Québec	77,5	59,6	75,9
Ontario	70,5	58,1	69,1
Manitoba	86,7	66,7	85,4
Saskatchewan	81,3	80,9	81,8
Alberta	81,3	64,9	79,7
Columbia-Britannique	75,0	52,0	72,3

Période de référence

À quelques exceptions près, la période de référence pour l'information était le moment de la collecte des données (de mai à juillet 1999). Pour ce qui est des avoirs et des dettes, les répondants devaient fournir une estimation de la valeur ou du montant au moment le plus près possible de la date de l'enquête, en reconnaissant que leur déclaration la plus récente pouvait avoir été à la fin de l'année ou du trimestre civil précédent.

Fiabilité et qualité des données

Erreur d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage sont importantes parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population sur la base de renseignements obtenus auprès de habituellement des estimations que l'on obtiendrait si les renseignements étaient recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'élargissement du champ d'application des conclusions d'après l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelées erreurs d'échantillonnage. Les plans de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de

même que la taille de l'échantillon déterminent l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

Erreur type et coefficient de variation

Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur type (ET). L'erreur type mesure les degrés de variation dans les estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'erreur type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation (Y). Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance $Y \pm 2ET$ 95 fois sur 100 et dans l'intervalle de confiance plus restreint défini par $Y \pm ET$, 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation, qui est calculé comme la valeur en pourcentage de l'erreur type sur l'estimation Y (c.-à-d. $100 \times ET / Y$).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'erreur type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu médian estimé d'une source donnée est de 10 000 \$ et que l'erreur type correspondante est de 200 \$. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie de 9 600 \$ à 10 400 \$, c'est-à-dire, 10 000 \$ \pm 400 \$. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu médian de la population cible se situe entre 9 600 \$ et 10 400 \$.

Les erreurs types correspondant aux estimations qui se trouvent dans la présente reproduction. Pour plus de détails sur les erreurs types et les coefficients de variation, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* (n° 71-526-XPB au catalogue).

Vous pouvez obtenir sur demande sur les erreurs types et les coefficients de variation des estimations qui figurent dans la présente publication.

Suppression des données

La fiabilité des estimations d'enquête a été évaluée en fonction des coefficients de variation calculés. Les estimations dont le coefficient de variation est inférieur à 33 % sont considérées fiables et peuvent être utilisées. Les estimations dont les coefficients de variation sont supérieurs à 33 % sont réputées ne pas être fiables ont été supprimées. Pour les valeurs nettes estimées à partir de cette enquête, un coefficient de variation supérieur à 33 % survient généralement pour une estimation dérivée d'un échantillon dont la taille est inférieure à 100. Par conséquent, on a supprimé les données à partir de ce seuil. Cela a une incidence sur le niveau de détail des tableaux et, plus particulièrement, limite la disponibilité de statistiques provinciales.

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage ont lieu parce que certains facteurs rendent difficiles l'obtention de réponses exactes ou de réponses qui demeurent exactes tout au long du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On note quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

a. Erreurs de couverture

Il y a erreurs de couverture quand la population visée n'est pas bien représentée. Cela peut se produire durant le plan de sondage ou la sélection, ou durant la collecte et le traitement des données.

b. Erreurs de réponse

Les erreurs de réponse peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, comme un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration fautive des répondants. On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'ESF. Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, de même que la supervision des intervieweurs afin de déceler l'interprétation erronée des instructions ou des problèmes à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire l'erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse. Les questions au sujet de la valeur des avoirs et du montant des dettes peuvent porter particulièrement à une mauvaise déclaration, puisqu'il s'agit de questions très délicates et

que les répondants peuvent ne pas être en mesure ou ne pas vouloir fournir de réponse. De même, comme on a accepté les réponses par procuration, un membre de la famille peut avoir fourni de l'information au nom d'un autre membre de la famille, en croyant que l'information était exacte, alors que ce n'était pas le cas. Aux fins de l'enquête, on a incité les répondants à consulter les dossiers financiers ou d'autres membres de la famille, aussi souvent qu'ils en sentaient le besoin.

c. Erreurs dues à la non-réponse

Il peut y avoir des erreurs dues à la non-réponse dans les enquêtes par sondage parce que tous les répondants potentiels ne coopèrent pas entièrement. L'étendue de la non-réponse varie d'une non-réponse partielle à une non-réponse totale.

Il y a non-réponse totale quand l'intervieweur n'a pas pu entrer en communication avec le répondant, aucun membre de la famille économique n'a été en mesure de fournir l'information ou le répondant a refusé de participer à l'enquête. On règle la question de la non-réponse totale en ajustant les poids d'enquête de base pour les familles économiques répondantes afin de tenir compte des familles économiques qui ne répondent pas à l'enquête. Pour l'Enquête sur la sécurité financière de 1999, le taux de réponse global a été de 75,7 %.

Dans la plupart des cas, il y a non-réponse partielle quand le répondant n'a pas compris la question ou qu'il a mal interprété une question, a refusé de répondre à une question ou ne se souvenait pas des renseignements voulus. L'imputation des valeurs manquantes compense pour cette non-réponse partielle.

On ignore l'ampleur de l'erreur non due à l'échantillonnage, même si, en général, il s'agit d'une erreur importante quand les non-répondants n'ont pas fondamentalement les mêmes caractéristiques que les répondants, caractéristiques qui constituent d'importants facteurs déterminants des résultats d'enquête.

d. Erreurs de traitement

Les erreurs de traitement peuvent se produire à n'importe quel stade de l'enquête, par exemple, durant la saisie des données, le codage, la vérification, l'imputation, la pondération et la mise en tableaux des données. Pour minimiser les erreurs, on effectue périodiquement des tests de diagnostic pour s'assurer que les résultats voulus sont obtenus.

Traitement des grandes valeurs

Pour tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes tirées de la population peut influencer sur les estimations de manière disproportionnée. Dans une enquête sur les avoirs et les dettes, on s'attend à ce qu'il y ait quelques valeurs extrêmes dans l'échantillon, comme il existe dans la population des valeurs extrêmes valides. On a défini et examiné les valeurs à l'extérieur des limites définies par rapport aux autres renseignements déclarés à l'égard du répondant. Quand on a jugé que la valeur était attribuable à une erreur de déclaration ou de traitement, on l'a ajustée. Autrement, on l'a retenue.

Impact des erreurs dues et non dues à l'échantillonnage

A cause de l'effet combiné de ces erreurs, la qualité des données sur la valeur nette est jugée comme étant moindre à celle des données sur le revenu. Ceci est dû en grande partie aux observations pour lesquelles la valeur courante des avoirs et les montants de dettes non-payées ne sont pas toujours aussi facilement disponibles que pour les observations du revenu. Par exemple, les répondants avec plusieurs comptes de banque et investissements peuvent recevoir plusieurs états de compte avec des périodes de référence différente. La compilation de ces informations peut s'avérer difficile. D'un autre côté, la plupart de l'information sur le revenu est disponible dans un seul document, si le répondant a complété une déclaration de revenu pour l'année de référence.

Il est difficile d'établir des comparaisons directes avec des sources externes, comme les comptes financiers et les comptes des avoirs du Système de comptabilité nationale compte tenu des différences en matière de définition, de couverture et de traitement. On peut toutefois tirer les conclusions générales suivantes en fonction de comparaisons approximatives :

- a) L'ESF semble sous-estimer certaines des composantes liées à la valeur nette, en particulier les avoirs financiers et les dettes à la consommation.

- b) La qualité des estimations des actifs réels (p. ex., les résidences occupées par le propriétaire et les véhicules) est nettement supérieure à la qualité des avoirs financiers.

Comparabilité dans le temps et sources connexes

Il est important de réaliser qu'il n'existe aucune autre source pour la plupart des données recueillies par l'ESF. Pour les variables pour lesquelles d'autres sources existent, il est souvent difficile de faire des comparaisons à cause des différences de concepts, de regroupement et d'évaluation d'items.

La comparaison avec les données du Système de comptabilité nationale (SCN) démontre certaines différences entre les données. En théorie, avec les mêmes procédures d'évaluation et de regroupement, les données provenant du SCN devraient être les mêmes que celles recueillies par une enquête sur les avoirs et les dettes. Le SCN recueille de l'information sur le patrimoine des individus provenant de sources institutionnelles telles que des banques et compagnies d'assurance, bénéfices net des compagnies et des gouvernements. Un problème important avec les données du SCN consiste en la catégorisation des individus et entreprises non constituées. Parce que les données sur les individus et sur les entreprises non constituées ne peuvent être séparées les unes des autres, ces estimés seront toujours plus élevés que les estimés provenant de l'enquête.

Le recensement, ainsi que d'autres enquêtes, sont d'importantes sources permettant d'assurer que l'échantillon de l'ESF soit représentatif de la population canadienne. Bien qu'il existe des différences conceptuelles avec les estimés provenant du SCN, il est très important d'assurer la validité des données en ayant un échantillon représentatif. Pour les variables représentant les caractéristiques reliées au sexe, l'âge, l'état civil et l'éducation, il a été démontré que les données de l'ESF étaient très comparable aux données du recensement de 1996. Les estimés de l'ESF pour les variables reliées aux pensions, telles que cotisations et adhésions étaient comparables à ceux produits par la Section des enquêtes sur les pensions et le patrimoine de Statistique Canada.

8. CONTRAT DE LICENCE POUR L'UTILISATION DE MICRODONNÉES

ENTRE:

SA MAJESTÉ LA REINE du chef du Canada, représentée aux fins de la Loi sur la statistique par le ministre de l'Industrie, (ci-après dénommée le "propriétaire");

ET:

(Nom de l'autre partie),

(ci-après dénommé "l'acquéreur de licence").

ATTENDU QUE Sa Majesté la Reine du chef du Canada est le propriétaire légitime des microdonnées qui doivent faire l'objet d'une licence;

ET ATTENDU QUE l'acquéreur de licence souhaite utiliser ces microdonnées; les deux parties CONVIENNENT de ce qui suit:

DÉFINITION

1. "Fichier de microdonnées" désigne une série de données non-identifiables concernant les caractéristiques des répondants ayant participé aux enquêtes désignées à l'article 2.

DESCRIPTION DU PRODUIT

2. (1) Le fichier de microdonnées qui fait l'objet du présent contrat a trait _____
(Nom ou Description du fichier) _____.

(2) Ce fichier de microdonnées est fourni à des fins statistiques et de recherche et ne doit être utilisé à aucune autre fin sans le consentement écrit du propriétaire.

AGENT DE LIAISON ET DÉPOSITAIRE

3. (1) L'acquéreur de licence délègue par les présentes _____ comme agent de liaison; le propriétaire devra s'adresser à cette personne pour toute question relative au présent contrat.

(2) L'agent de liaison désigné au paragraphe (1) ne pourra être remplacé que sur avis écrit communiqué au propriétaire.

(3) L'acquéreur de licence désigne par les présentes _____ comme dépositaire attitré du fichier de microdonnées; cette personne doit veiller à l'utilisation adéquate et à la garde du fichier conformément aux dispositions du présent contrat.

CONTRIBUTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

4. La contribution totale pour l'utilisation du fichier de microdonnées désigné à l'article 2 sera de \$ _____, et cette somme devra être acquittée par chèque ou mandat à l'ordre du Receveur général du Canada et envoyée à l'adresse suivante:

Directeur
Division des opérations financières
Statistique Canada
6e étage, Immeuble R.H. Coats
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

LIVRAISON DU PRODUIT

5. (1) Le propriétaire devra fournir dans les meilleurs délais possibles un exemplaire du fichier de microdonnées à l'agent de liaison de l'acquéreur de licence et cet exemplaire devra être reproduit sur le support d'information dont

auront convenu les parties.

(2) Le propriétaire fournira à l'acquéreur de licence toute documentation appropriée se rattachant au fichier de microdonnées fourni en vertu du présent contrat qui est raisonnablement nécessaire pour l'utilisation du fichier de microdonnées.

PROPRIÉTÉ

6. Le fichier de microdonnées et la documentation pertinente demeurent en tout temps la propriété exclusive du propriétaire, les parties ayant convenu que le présent contrat prévoit l'attribution d'une licence pour l'utilisation du fichier de microdonnées et de la documentation pertinente et qu'aucune clause de ce document n'est censée attribuer à l'acquéreur de licence un droit de propriété quelconque sur le fichier de microdonnées ou la documentation pertinente.

LICENCE

7. (1) Par les présentes, le propriétaire accorde à l'acquéreur de licence une licence non exclusive, incessible et non transmissible pour utiliser le fichier de microdonnées et la documentation pertinente fournis en vertu de l'article 5 à des fins statistiques et de recherche.

(2) L'acquéreur de licence ne doit pas reproduire le fichier de microdonnées, en tout ou en partie, sauf pour en faire des copies de sécurité; l'acquéreur de licence ne doit pas non plus diffuser ces données à de tierces parties sans une autorisation écrite du propriétaire.

(3) L'acquéreur de licence ne doit pas apparier les enregistrements sur le fichier de microdonnées à d'autres fichiers de données en vue de ré-identifier les répondants dont les caractéristiques sont enregistrées sur le fichier.

DÉCLARATION ET GARANTIE

8. Le propriétaire garantit que le médium qui contient le fichier de microdonnées fourni à l'acquéreur de licence sera exempt de vice de fabrication pendant une période de 90 jours suivant la date d'acquisition. La seule obligation du propriétaire et le seul recours de l'acquéreur de licence en ce qui concerne la garantie qui précède sera pour le propriétaire de remplacer le médium défectueux sans frais à l'acquéreur de licence aussitôt que le médium sera retourné au propriétaire. Sauf énoncé ici, le propriétaire ne fait aucune déclaration ni n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, relativement à la valeur du fichier de microdonnées ou de la documentation pertinente du point de vue commercial ou à tous autres égards.

PUBLICATION DE DONNÉES PAR L'ACQUÉREUR DE LICENCE

9. (1) Pour la publication de tous renseignements fondés sur le fichier de microdonnées prévu dans le présent contrat, l'acquéreur de licence devra fournir la note aux utilisateurs suivante:

"Cette analyse est fondée sur le fichier de microdonnées de Statistique Canada qui contient des données anonymes de (*titre de l'enquête*) de (*année*). Tous les calculs effectués à l'aide de ces microdonnées sont la responsabilité de (*nom de l'utilisateur*) tandis que l'utilisation et l'interprétation de ces données sont uniquement la responsabilité des auteurs".

RESPONSABILITÉ

10. Le propriétaire se dégage de toute responsabilité face à l'acquéreur de licence en ce qui concerne les lacunes de toute sorte que pourraient révéler le fichier de microdonnées ou la documentation pertinente prévu aux termes du présent contrat ou en ce qui concerne les préjudices de toute sorte qui pourraient découler de ces lacunes ou s'y rattacher d'une façon ou d'une autre.

INDEMNISATION

11. L'acquéreur de licence devra en tout temps tenir indemne et à couvert le propriétaire et ses représentants de tous dommages ou frais ou de toutes réclamations, pertes, dépenses, poursuites ou autres recours à la justice, réels ou envisagés, ayant trait d'une manière ou d'une autre à l'utilisation du fichier de microdonnées ou de la documentation pertinente prévu aux termes du présent contrat.

DURÉE

12. Le présent contrat entre en vigueur au moment de la signature par les deux parties intéressées et il le reste jusqu'à ce qu'on décide d'y mettre fin suivant les dispositions ci-après.

RÉSILIATION

13. (1) Le propriétaire peut, sur un avis écrit de 10 jours adressé à l'acquéreur de licence, mettre fin au présent contrat dans l'éventualité où les termes et conditions du contrat seraient violés par l'acquéreur de licence.

(2) Le propriétaire peut, sur un avis écrit de 10 jours adressé à l'acquéreur de licence, mettre fin au présent contrat sans cause.

(3) Si le présent contrat est résilié en vertu des paragraphes 13(1) ou 13(2) avant que l'acquéreur de licence ait reçu le fichier de microdonnées, le propriétaire devra remettre à l'acquéreur de licence le montant que celui-ci lui a versé en vertu de l'article 4.

(4) Si le présent contrat est résilié en vertu des paragraphes 13(1) ou 13(2) après que l'acquéreur de licence ait reçu le fichier de microdonnées, l'acquéreur de licence devra retourner le fichier et la documentation pertinente prévus aux termes du présent contrat, ainsi que toutes les copies, au propriétaire.

14. Tout avis qui doit être signifié au propriétaire ou à l'acquéreur de licence devra être envoyé par courrier recommandé à:

(Adresse du propriétaire) (Adresse de l'acquéreur de licence)

15. Les articles 10 et 11 du présent contrat demeurent en application même après résiliation du dit contrat en vertu de l'article 13.

MODIFICATION

16. Pour être valable, toute modification au présent contrat doit être mise par écrit et ratifiée par les parties intéressées.

ACCORD INDIVISIBLE

17. Le présent contrat constitue un accord indivisible entre les parties en matière d'utilisation des microdonnées et il annule toutes les négociations ou communications antérieures ainsi que toutes autres ententes à moins que ces négociations, communications ou autres ententes ne soient citées dans le présent document.

LÉGISLATION APPLICABLE

18. Le présent contrat sera soumis aux lois en vigueur dans la province de _____ et aux lois fédérales applicables et devra être interprété en conformité avec celles-ci. Le présent contrat a été ratifié au nom du propriétaire et de l'acquéreur de licence par:

POUR LE PROPRIÉTAIRE:

Témoin Date

Directeur, *(Nom de la Division)*, Statistique Canada

POUR L'ACQUÉREUR DE LICENCE:

Témoin Date

(Titre de l'autre partie)

NOTEZ: Ce contrat s'adresse au secteur privé. Pour les organismes gouvernementaux et les institutions d'enseignement le contrat diffère.

9. PRODUITS ET SERVICES CONNEXES

Données statistiques disponibles à partir d'Internet

Voici les données disponibles gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) :

- Composition de l'avoir et de la dette, Canada et provinces, 1999
- Avoirs et dettes détenus par les unités familiales, Canada et provinces, 1999
- Valeur nette des unités familiales selon certaines caractéristiques, 1999
- Unités familiales selon le groupe de valeur nette et l'âge, 1999
- Unités familiales selon le groupe de revenu et le quintile de valeur nette, 1999
- Régimes de pension privés détenus par les unités familiales selon certaines caractéristiques, 1999

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur «Le Canada en statistiques», «La société», «Familles, ménages et logement» et «Avoirs et dettes».

Les avoirs et les dettes des Canadiens : Un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière, 13-595-XIF

Les avoirs et les dettes des Canadiens : Perspective sur l'épargne au moyen des régimes de pensions privés, 13-596-XIF

Enquête sur la sécurité financière - Méthodologie pour estimer la valeur des droits à pension, 13F0026MIF2001003

Pour télécharger ces documents, il suffit de cliquer successivement sur «Nos produits et services», «Gratuites» et «Finances personnelles et finances des ménages».

Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique (1990-2000), 74-507-XIF/XPF (\$41/\$54)

La version électronique de cette publication est disponible sur le site web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

Pour télécharger cette publication, il suffit de cliquer successivement sur « Produits et services », « Payantes » et « Travail »

10. DOCUMENTS DE RECHERCHE OU DE TRAVAIL

Statistique Canada publie divers documents de recherche ou de travail disponibles gratuitement sur son site Web (www.statcan.ca). Voici quelques-uns des documents les plus récents, destinés aux personnes qu'intéressent les tendances en matière d'avoirs et de dettes.

- Précarité : familles vulnérables sur le plan financier (11-008-XPF20020036395)
- Les familles continuent-elles de s'enrichir? (11-008-XPF20020026348)
- Inégalité de la richesse (75-001-XPF20020016137)
- L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada, 1984-1999 (11F0019MIF2002187)
- L'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada : mise à jour (13F0026MIF1999006)

L'emploi et le revenu en perspective (75-001-XPF)

Cette publication trimestrielle contient des analyses sur les toutes dernières tendances en matière d'emploi et de revenu. On y trouve également le résumé d'études et de rapports publiés récemment par Statistique Canada. L'abonnement à *L'emploi et le revenu en perspective* permet de se tenir à jour toute l'année!

Services aux clients

Les clients éprouvant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents. Pour plus de détails sur les produits disponibles, communiquez avec les Services aux clients, Division de la statistique du revenu, au 1 888 297-7355 ou au (613) 951-7355, ou encore à l'adresse (courriel) revenu@statcan.ca.

11. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet des données que contient ce CD-ROM, vous pouvez communiquer avec la Division de la statistique du revenu.

Téléphone : 1 888 297-7355 ou (613) 951-7355

Télécopieur : (613) 951-3012

Internet : revenu@statcan.ca

Division de la statistique du revenu

Statistique Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0T6

Annexe A

Liste des variables plafonnées

Variable	Nom de la variable	Limite
Gains	EARNG27	800 000
Gains (valeurs négatives)	EARNG27	-50 000
Revenu de placement	INVA27	250 000
Revenu de placement (valeurs négatives)	INVA27	-20 000
Pensions de retraite	PEN27	100 000
Autre revenu	OTTXM27	50 000
Dépôts total, non REER	WASTDEPT	600 000
Fonds communs, non REER	WAMUTUAL	800 000
Obligation tot,non REER	WASTBOND	250 000
Actions total,non REER	WASTSTCK	2 500 000
Autres placements/actif fin.-non-pension	WASTOINP	500 000
REER/CRI	WARRSPL	1 000 000
FERR	WARRIF	600 000
Domicile principal	WAPRVAL	1 500 000
Immobilier-non DP	WASTREST	1 500 000
Véhicules, total	WASTVHLE	150 000
Avoirs non-fin, gr 1	WASTONOF	800 000
Valeur totale RPA, cessation	WARPPT	800 000
Valeur totale RPA, long terme	WARPPG	800 000
Autres fonds pension	WAOTPEN	150 000
Avoir dans l'entreprise	WBUSEQ	5 000 000
Avoir dans l'entreprise (valeurs négatives)	WBUSEQ	-100 000
Hypothèque-Domicile principal	WDPRMOR	400 000
Hypothèque,autre(Can & étranger)	WDSTOMOR	300 000
Marges de crédit,total	WDSTLOC	150 000
Dettes, prêts et autres	WDSTOBDT	150 000
De plus, les variables dérivées suivantes dont les composantes ont été plafonnées, contiennent l'indication N/A (99...999)		
Revenu du marché	MTINC27	
Revenu total	TTINC27	
Total avoirs-cessation	WATOTPT	
Total avoirs-long terme	WATOTPG	
Dettes, total	WDTOTAL	
Val nette inc. pension-cessation	WNETWPT	
Val nette inc. pension-LT	WNETWPG	
Impôt (féd+prov)	INCTX27	
Revenu après impôt	ATINC27	

Annexe B

Enquête sur la sécurité financière, 1999 - Tabulations des totaux pour les variables non-plafonnées

Tous les montants sont en millions de dollars

	Canada	Terre-Neuve	Ile-du-Prince-Edouard	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Revenu total (TTINC27)	3 470 485	7 871	2 278	91 892	70 475	170 890	2 334 564	43 421	17 320	436 735	295 040
Impôt (féd+prov) (INCTX27)	2 995 555	1 334	389	80 188	60 398	63 079	2 137 689	26 803	3 313	387 735	234 626
Revenu après impôt (ATINC27)	3 358 923	6 537	1 889	90 302	68 477	139 410	2 288 975	39 517	14 007	425 200	284 609
Gains (EARNG27)	464 625	5 343	1 577	11 270	8 602	104 830	190 129	15 535	12 938	50 585	63 817
Revenu de placement (INVA27)	21 344	96	57	414	235	4 675	8 492	980	736	2 458	3 200
Pensions de retraite (PEN27)	35 963	357	154	1 052	808	8 977	16 137	1 079	1 046	2 251	4 101
Autre revenue (OTTXM27)	7 951	272	54	202	221	1 598	3 389	295	246	808	865
Revenu du marché (MTINC27)	3 396 144	6 075	1 845	89 300	68 207	151 908	2 306 447	40 785	15 001	431 204	285 373
Total avoirs-cessation (WATOTPT)	117 253 412	29 272	12 899	1 687 526	1 119 607	26 166 096	48 744 945	4 421 100	2 795 912	12 294 555	19 981 500
Total avoirs-long terme (WATOTPG)	121 250 317	30 719	13 135	1 319 951	1 695 885	26 043 702	50 410 176	5 394 906	4 245 561	13 279 385	18 816 897
Dépôts total, non REER (WASTDEPT)	159 006	1 188	366	3 123	2 606	31 911	70 583	6 054	6 691	15 553	20 930
Fonds communs, non REER (WAMUTUAL)	79 440	382	265	1 700	863	12 211	38 131	3 670	3 065	7 376	11 777
Obligation tot,non REER (WASTBOND)	23 262	113	69	301	231	3 986	11 223	1 158	867	1 920	3 394
Actions total,non REER (WASTSTCK)	114 735	1 453	235	2 762	931	23 950	48 969	2 046	1 856	12 493	20 041
Autres placements/actif fin.-non-pension (WASTOINP)	31 177	116	61	635	343	6 946	10 212	1 233	1 477	4 199	5 955
REER/CRI (WARRSPL)	338 522	2 544	1 406	7 102	5 045	70 814	142 613	11 658	10 754	35 912	50 674
FERR (WARRIF)	64 473	224	264	1 260	804	15 042	30 422	2 611	1 914	3 349	8 584
Domicile principal (WAPRVAL)	1 097 758	9 644	3 358	21 223	16 613	188 709	491 349	26 087	22 790	104 504	213 480
Immobilier – non domicile principal (WASTREST)	227 983	1 423	621	3 678	3 063	49 265	93 091	4 539	6 579	23 601	42 123
Véhicules, total (WASTVHLE)	124 761	1 626	544	3 498	3 161	26 105	44 950	4 601	5 287	15 283	19 707
Avoirs non-fin, gr 1 (WASTONOF)	223 952	2 734	1 045	7 143	4 741	48 462	87 506	7 801	7 362	21 560	35 599
Valeur totale RPA, cessation (WARPPT)	600 089	6 486	2 352	20 299	15 607	152 941	244 678	20 235	17 563	41 392	78 536
Valeur totale RPA, long terme (WARPPG)	701 965	7 934	2 589	23 270	17 445	178 638	287 344	24 285	20 072	48 809	91 581
Autres fonds pension (WAOTPEN)	10 969	65	32	433	149	1 965	5 193	206	480	1 222	1 223
Avoir dans l'entreprise (WBUSEQ)	328 132	1 273	2 281	4 521	6 466	83 913	93 431	10 378	20 611	57 705	47 552
Dettes, total (WDTOTAL)	37 946 550	599 281	1 287	9 645	6 711	6 865 369	15 349 677	10 545	1 986 827	2 692 606	10 424 602
Hypothèque-domicile principal (WDPRMOR)	301 555	2 036	780	5 658	3 628	51 667	133 245	6 853	5 319	32 065	60 303
Hypothèque - Autres (Canadian & foreign) (WDSTOMOR)	47 116	273	71	629	400	13 392	15 807	689	656	5 012	10 187
Marges de crédit,total (WDSTLOC)	24 997	213	64	686	349	3 483	11 779	475	722	2 829	4 396
Dettes, prêts et autres (WDSTOBDT)	17 745	312	104	470	412	3 966	5 363	685	1 142	2 252	3 039
Val nette inc. pension-cessation (WNETWPT)	147 940 667	619 471	11 612	1 677 885	1 112 954	31 608 999	60 149 901	4 410 634	4 759 550	14 179 488	29 410 171
Val nette inc. pension-LT (WNETWPG)	151 937 284	620 903	11 849	1 310 310	1 689 259	31 486 579	61 814 983	5 384 501	6 209 229	15 164 294	28 245 378